

Prenez un savon blanc...

Si sur votre figure ou votre corps apparaissent boutons ou rougeurs, vous voyez un médecin... Que vous dit-il?

Lavez-vous avec un savon blanc Pourquoi cela?

Parce qu'il sait qu'un savon blanc est toujours composé d'huile pure et qu'il ne cache rien.

Il sait aussi que bien souvent un savon n'est coloré que pour cacher quelque chose.

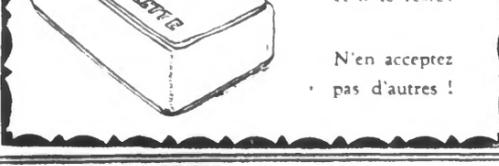
Si vous êtes soucieuse de votre beauté, n'employez donc qu'un savon blanc!

Il est BLANC, BLANC, le

Savon de Toilette car il n'a rien à cacher.

Il est BLANC, BLANC, et il le reste!

N'en acceptez pas d'autres!



LE CONGRES DEPARTEMENTAL DU PARTI DEMOCRATE POPULAIRE

La Fédération du Nord du Parti démocratique populaire tiendra son Congrès départemental annuel le dimanche 21 Juin, à Lille, dans la salle du Lion d'Or, 110, rue Léon-Gambetta.

Tous les adhérents y sont admis sur présentation de leur carte ou de la dérogation des sections ou du droit de vote.

L'ordre du jour: 10 h.: rapport sur l'activité des différents services de la Fédération; 11 h.: rapport du trésorier; 12 h.: dîner en commun; 14 h.: rapport de la Commission exécutive; 15 h.: rapport sur la tactique de la Fédération aux élections cantonales et législatives prochaines.

La Commission exécutive se réunira à 9 h. 30.

Le gagnant du gros lot de la loterie des P.T.T.

L'heureux gagnant du portefeuille n° 50.000 francs de la loterie des P.T.T. est M. Angoul, de nationalité hollandaise, âgé de 20 ans, et domicilié à la ferme de M. Galliez, à Boulogne, près de Sars-Poteries.

Le portefeuille de 25.000 francs est gagné par M. Gérard Delaeter, de Merville, détenteur du billet n° 22.078 de la série B.

D'autres lots: 10.000 fr., sont gagnés par un mineur de Somain, et 5.000 fr. par un cultivateur de Baisieux.

Le concours de chant et de déclamation du 14 juillet

A l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet, un concours de chant et de déclamation aura lieu à Tourcoing, le dimanche 19 juillet prochain.

Un extrait du règlement: Les concours d'échecs désignés seront exclusivement réservés aux personnes, hommes, femmes ou jeunes filles, habitant Tourcoing.

Les demandes d'inscription seront reçues au minimum au Bureau des Archives, à la Mairie sous les numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Les demandes de chant et de déclamation seront reçues au Bureau des Archives à la Mairie sous les numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Les demandes de chant et de déclamation seront reçues au Bureau des Archives à la Mairie sous les numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Les demandes de chant et de déclamation seront reçues au Bureau des Archives à la Mairie sous les numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Les demandes de chant et de déclamation seront reçues au Bureau des Archives à la Mairie sous les numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Les demandes de chant et de déclamation seront reçues au Bureau des Archives à la Mairie sous les numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Les demandes de chant et de déclamation seront reçues au Bureau des Archives à la Mairie sous les numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Les demandes de chant et de déclamation seront reçues au Bureau des Archives à la Mairie sous les numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Les demandes de chant et de déclamation seront reçues au Bureau des Archives à la Mairie sous les numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Les demandes de chant et de déclamation seront reçues au Bureau des Archives à la Mairie sous les numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Les demandes de chant et de déclamation seront reçues au Bureau des Archives à la Mairie sous les numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Les demandes de chant et de déclamation seront reçues au Bureau des Archives à la Mairie sous les numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Les demandes de chant et de déclamation seront reçues au Bureau des Archives à la Mairie sous les numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Les demandes de chant et de déclamation seront reçues au Bureau des Archives à la Mairie sous les numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Les demandes de chant et de déclamation seront reçues au Bureau des Archives à la Mairie sous les numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Les demandes de chant et de déclamation seront reçues au Bureau des Archives à la Mairie sous les numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Les demandes de chant et de déclamation seront reçues au Bureau des Archives à la Mairie sous les numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Les demandes de chant et de déclamation seront reçues au Bureau des Archives à la Mairie sous les numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

La fraude

Les préparés des douanes ont arrêté et remis à la garde de la justice pour être déférés au Parquet de Lille Léon Bréner, âgé de 29 ans, demeurant à Templeuve (Belgique) et Albertine Vandepitte, âgée de 30 ans, habitant rue du Cartier, 195, à Roubaix, qui possèdent le premier, 4 kg. 800 et la seconde, 2 kg. de tabac de provenance étrangère.

UN PROCS-VÉRAL pour doléances

Après avoir été dressé par le public d'une ménagère, Raymond Bischoff, âgé de 32 ans, demeurant rue Jourdan, 45, qui est accusé de s'être porté coupable à Mme Petit, habitant 44, rue St-Denis.

PAIEMENT DES SECOURS AUX GÉNÉRATIONS BÉNÉVOLES PAR LE BUREAU DE BIENFAISANCE

Les secours aux GÉNÉRATIONS BÉNÉVOLES ont été payés au Bureau de Bienfaisance, les mêmes jours et aux mêmes heures que la semaine précédente. Les bénéficiaires sont: M. et Mme G. A. 2.000; M. et Mme B. 2.000; M. et Mme C. 2.000; M. et Mme D. 2.000; M. et Mme E. 2.000; M. et Mme F. 2.000; M. et Mme G. 2.000; M. et Mme H. 2.000; M. et Mme I. 2.000; M. et Mme J. 2.000; M. et Mme K. 2.000; M. et Mme L. 2.000; M. et Mme M. 2.000; M. et Mme N. 2.000; M. et Mme O. 2.000; M. et Mme P. 2.000; M. et Mme Q. 2.000; M. et Mme R. 2.000; M. et Mme S. 2.000; M. et Mme T. 2.000; M. et Mme U. 2.000; M. et Mme V. 2.000; M. et Mme W. 2.000; M. et Mme X. 2.000; M. et Mme Y. 2.000; M. et Mme Z. 2.000.

GRUPE DES MUTILES

Pour les membres qui n'ont pas encore reçu les objets de destination, à l'exception de ceux qui ont été adressés par erreur, le samedi 20 juin, à midi, aucune réclamation ne sera admise après ce délai.

TROUPE JEAN DELAHOUE

Le 19 h. 30, répétition générale au local habituel, rue des Anvers, M. de la Mairie, M. J. Delahoue.

CLUB SYMPOHICQUE DES PIATS

Le 19 h. 30, répétition générale chez M. Delahoue, 100, rue W. de la Mairie, M. J. Delahoue.

UNION CHORALE DE LA TOUSSE

Le 19 h. 30, répétition générale chez M. Delahoue, 100, rue W. de la Mairie, M. J. Delahoue.

CHORALE LA VOIX DES COMBATANTS

Le 19 h. 30, répétition générale chez M. Delahoue, 100, rue W. de la Mairie, M. J. Delahoue.

CHORALE PAROISSIALE ST-JOSEPH (BOULEVARD)

Le 19 h. 30, répétition générale chez M. Delahoue, 100, rue W. de la Mairie, M. J. Delahoue.

CHORALE LA VOIX DES COMBATANTS

Le 19 h. 30, répétition générale chez M. Delahoue, 100, rue W. de la Mairie, M. J. Delahoue.

CHORALE LA VOIX DES COMBATANTS

Le 19 h. 30, répétition générale chez M. Delahoue, 100, rue W. de la Mairie, M. J. Delahoue.

CHORALE LA VOIX DES COMBATANTS

Le 19 h. 30, répétition générale chez M. Delahoue, 100, rue W. de la Mairie, M. J. Delahoue.

CHORALE LA VOIX DES COMBATANTS

Le 19 h. 30, répétition générale chez M. Delahoue, 100, rue W. de la Mairie, M. J. Delahoue.

CHORALE LA VOIX DES COMBATANTS

Le 19 h. 30, répétition générale chez M. Delahoue, 100, rue W. de la Mairie, M. J. Delahoue.

CHORALE LA VOIX DES COMBATANTS

Le 19 h. 30, répétition générale chez M. Delahoue, 100, rue W. de la Mairie, M. J. Delahoue.

CHORALE LA VOIX DES COMBATANTS

Le 19 h. 30, répétition générale chez M. Delahoue, 100, rue W. de la Mairie, M. J. Delahoue.

CHORALE LA VOIX DES COMBATANTS

Le 19 h. 30, répétition générale chez M. Delahoue, 100, rue W. de la Mairie, M. J. Delahoue.

CHORALE LA VOIX DES COMBATANTS

Le 19 h. 30, répétition générale chez M. Delahoue, 100, rue W. de la Mairie, M. J. Delahoue.

CHORALE LA VOIX DES COMBATANTS

Le 19 h. 30, répétition générale chez M. Delahoue, 100, rue W. de la Mairie, M. J. Delahoue.

CHORALE LA VOIX DES COMBATANTS

Le 19 h. 30, répétition générale chez M. Delahoue, 100, rue W. de la Mairie, M. J. Delahoue.

CHORALE LA VOIX DES COMBATANTS

Le 19 h. 30, répétition générale chez M. Delahoue, 100, rue W. de la Mairie, M. J. Delahoue.

CHORALE LA VOIX DES COMBATANTS

Le 19 h. 30, répétition générale chez M. Delahoue, 100, rue W. de la Mairie, M. J. Delahoue.

RONCO

Réunion du Conseil municipal Le Conseil municipal de Roubaix a tenu sa séance le dimanche 21 juin, à 9 heures, en session ordinaire, à la Mairie. Voici l'ordre du jour de cette séance: 1. Rapport de M. le Maire sur l'exécution de l'ordre du jour de la séance précédente; 2. Rapport de M. le Maire sur l'exécution de l'ordre du jour de la séance précédente; 3. Rapport de M. le Maire sur l'exécution de l'ordre du jour de la séance précédente; 4. Rapport de M. le Maire sur l'exécution de l'ordre du jour de la séance précédente; 5. Rapport de M. le Maire sur l'exécution de l'ordre du jour de la séance précédente; 6. Rapport de M. le Maire sur l'exécution de l'ordre du jour de la séance précédente; 7. Rapport de M. le Maire sur l'exécution de l'ordre du jour de la séance précédente; 8. Rapport de M. le Maire sur l'exécution de l'ordre du jour de la séance précédente; 9. Rapport de M. le Maire sur l'exécution de l'ordre du jour de la séance précédente; 10. Rapport de M. le Maire sur l'exécution de l'ordre du jour de la séance précédente; 11. Rapport de M. le Maire sur l'exécution de l'ordre du jour de la séance précédente; 12. Rapport de M. le Maire sur l'exécution de l'ordre du jour de la séance précédente; 13. Rapport de M. le Maire sur l'exécution de l'ordre du jour de la séance précédente; 14. Rapport de M. le Maire sur l'exécution de l'ordre du jour de la séance précédente; 15. Rapport de M. le Maire sur l'exécution de l'ordre du jour de la séance précédente; 16. Rapport de M. le Maire sur l'exécution de l'ordre du jour de la séance précédente; 17. Rapport de M. le Maire sur l'exécution de l'ordre du jour de la séance précédente; 18. Rapport de M. le Maire sur l'exécution de l'ordre du jour de la séance précédente; 19. Rapport de M. le Maire sur l'exécution de l'ordre du jour de la séance précédente; 20. Rapport de M. le Maire sur l'exécution de l'ordre du jour de la séance précédente; 21. Rapport de M. le Maire sur l'exécution de l'ordre du jour de la séance précédente; 22. Rapport de M. le Maire sur l'exécution de l'ordre du jour de la séance précédente; 23. Rapport de M. le